

devoirs susdits, attachés à la dite charge et place d'un maître en la chancellerie de notre dite province ; pour avoir, tenir, exercer et jouir de la dite charge d'un maître en la chancellerie de notre dite province, pour et durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs, autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent à la dite charge ou devraient y appartenir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province :
 TÉMOIN, notre fidèle et bien-aimé Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A TORONTO, ce QUATORZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante-six, et dans la dix-neuvième année de notre règne.

Enregistrée le 15 février, 1856.
 In Lib. D. S., Folio 120.

GEO. ET. CARTIER,
Régistrateur provincial.

JOHN A. McDONALD,
Proc. Gén., H. C.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Les honorables MM. Knowlton, Moore et Widmer sont entrés.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire, sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

A l'honorable Conseil Législatif de la province du Canada, réuni en parlement provincial.

Le bibliothécaire a l'honneur de faire rapport, Qu'en conformité aux ordres qu'il a reçus à Québec, en septembre dernier, les livres de la bibliothèque du parlement ont été soigneusement empaquetés sous sa surveillance, et transportés dans les appartements préparés pour leur réception à Toronto, où ils ont été divisés en deux sections,—les ouvrages de jurisprudence et de droit constitutionnel, et les ouvrages divers ; les premiers ayant été disposés dans la chambre au-dessous, et les derniers dans celle au-dessus ; le nombre des volumes s'élève à neuf mille sept cent trente-sept, tous dans une excellente condition, à l'exception d'un très-petit nombre qui a souffert dans le transport, et seulement quant à la reliure.